

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers                      L'an deux mille vingt quatre  
En exercice : 15                              le 6 mai à 20 heures 30,  
Présents : 10                                le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 14                                 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 2 mai 2024              à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : **MM. GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas**  
Mmes : **CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary**

Secrétaire : **POUPOT Mary**

Absents excusés : **STURMEL Philippe** procuration à **PIGASSE Thomas**  
**SEMENE Marie-Ange** procuration à **PLACHOT Geneviève**  
**DELSOL Yannick** procuration à **ANDRÉ Christian**  
**AFONSO Djemilla** procuration à  **Ducros Lucie**

Absent non excusé : **COULON Florian**

**Objet : Budget Lotissement communal : Décision modificative 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à une régularisation, un arrondi de tva de 20 centimes a été passée pour l'exercice 2023.

Le résultat de l'année 2023 avait déjà été calculé pour le report au budget 2024.

Il y a donc 20 centimes en trop sur le résultat 2023 reporté en 2024. La somme est faible mais une décision modificative est nécessaire pour le budget 2024.

Ainsi il faut retirer 20 centimes à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement qui passe donc à 561 854.46€ et retirer 20 centimes à l'article 65822 « Reversement excédent budgets annexes » en dépense de fonctionnement pour arriver au même montant.

Les opérations de modification suivantes sont donc proposées :

commune d'Aigrefeuille					
Décision modificative n°1 du Budget lotissement communal pour l'exercice 2024					
DM n° 1					
section de fonctionnement DEPENSES	article	libellé (dépenses)	montant inscrit au BP 2023	montant de la DM n° 1	TOTAL article BP + DM
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	65822	Reversement excédent budget annexe	561 854,66	-0,20	561 854,46
TOTAL de la DM en dépenses de fonctionnement				-0,20	
section de fonctionnement RECETTES	article	libellé (dépenses)	montant inscrit au BP 2023	montant de la DM n° 1	TOTAL article BP + DM
chapitre 002 Excédent antérieur reporté	002	Excédent antérieur reporté	561 854,66	-0,20	561 854,46
TOTAL de la DM en recettes de fonctionnement				-0,20	

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les opérations sus exposées.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
 la publication le 6 mai 2024  
 Et de la réception en Préfecture le  
 Le Maire,